

Pardon...!!

Kawkab el Sharq, 27/4/1933

Quand les comédiens tombent malades, ils quittent la scène. Quand les chanteurs tombent malades, ils cessent de chanter. Quand les sportifs tombent malades, ils abandonnent le jeu. Mais quand les ministres tombent malades, ils s'accrochent à leurs portefeuilles, se jettent sur eux, et attachent leurs corps à leurs fauteuils avec des cordes de lin — pour reprendre l'image d'Imrou' al-Qays.

Il est parmi les comédiens et les chanteurs des hommes qui se retirent de la scène et se taisent avant que l'âge ne les rattrape et que la faiblesse ne s'empare d'eux, parce qu'ils savent pertinemment que toute chose a un terme qu'elle ne saurait dépasser, une limite qu'elle ne saurait franchir. Ils savent que s'ils persistent dans leur art jusqu'à ce que la faiblesse les étreigne, ils fléchiront et tomberont en deçà d'eux-mêmes, suscitant dans les esprits deux sentiments contraires : l'indignation chez les âmes dures qui ne songent qu'à leur propre plaisir et jouissance, et la pitié et la compassion chez les cœurs sensibles qui accordent aux faibles leur tendresse et leur commisération.

Nous avons vu la célèbre actrice Marthe quitter la Comédie-Française en 1917, au faite même de sa gloire, parce qu'elle ne pouvait souffrir de voir l'admiration du public se muer en pitié ou en mépris à mesure que les années avanceraient. Et nous avons vu Silvain, le grand acteur, demeurer à la Comédie-Française malgré son âge avancé, jusqu'à ce que les uns le reçoivent avec compassion et les autres avec des sifflets et des huées.

De même, nous avons vu des chefs de gouvernement qui, sentant venir la faiblesse ou souffrant d'une légère indisposition, démissionnaient aussitôt — afin que les intérêts de l'État ne fussent pas mis en péril et que leur compétence ne devînt pas matière à commérages. Et nous en avons vu d'autres que la maladie visitait et s'attardait à visiter, que la faiblesse frappait et établissait longuement chez eux, sans qu'ils démissionnent ni n'écoutent les conseils de ceux qui les y engageaient. Ils s'accrochaient à leurs postes comme s'ils n'eussent aucune objection à ce que la maladie fût leur compagne sur ce chemin qu'ils parcouraient lentement, jusqu'à trébucher au bout vers leur destination — l'abandon du pouvoir, bon gré mal gré.

Nous avons vu, parmi les comédiens comme parmi les chefs de gouvernement, les uns et les autres ; et les uns comme les autres ont soulevé en nous, tour à tour, des émotions de compassion ou d'irritation et de mécontentement. Combien nous aurions voulu que notre chef de gouvernement refusât de susciter en nous l'une ou l'autre de ces réactions. Car voilà que les journaux, hier et aujourd'hui, expliquent son agitation et son incohérence devant ce télégramme publié par *Al-Ahram* avant-hier — et le communiqué qui l'a suivi hier — en disant que sa santé a décliné, que ses nerfs ont lâché, et qu'il est désormais incapable de résistance, incapable de sang-froid et de maîtrise des affaires. S'il avait été sain, vigoureux et plein d'énergie, maître de lui-même comme des autres, il n'aurait pas eu besoin de cette longue déclaration qu'il a diffusée hier dans la presse — une déclaration qui n'établit rien et ne nie rien, et qui ne témoigne que d'une seule chose : que les affaires lui ont échappé, qu'elles se sont dispersées hors de sa portée, et qu'il ne peut plus ni les contenir ni les conduire.

Les gens soutiennent que parmi les symptômes les plus graves du mal dont nous prions Dieu de guérir le chef du gouvernement figurent : l'oubli, la confusion du raisonnement, et l'incapacité à raisonner sainement. Un groupe d'entre eux débattait hier de la déclaration du chef du gouvernement — et ils n'étaient pas tous ses adversaires, ni tous ses partisans. Parmi eux se trouvaient des opposants, et parmi eux des partisans, des partisans à l'excès. Or tous répudiaient cette déclaration : ses amis la répudiaient avec colère, et ses adversaires la répudiaient avec pitié.

Ils s'arrêtèrent tous sur le passage final où le chef du gouvernement évoque ce qu'il appelle le mythe du gouvernement national, en posant pour celui-ci des conditions et des restrictions identiques à celles que Sir Percy Loraine avait formulées un an plus tôt — conditions publiées dans *The African World*, commentées par *Al-Ahram*, et débattues dans la presse pendant des semaines — conditions qui imposent à ceux qui penchent vers un gouvernement national d'adhérer à la nouvelle constitution, de se soumettre à ceux qui la mettent en œuvre, et de placer leurs mains dans les mains de ces exécutants ; conditions qui estiment que le pays a une constitution qu'il convient d'obéir et de respecter, et que cette constitution exige que les gouvernements nationaux ne puissent être formés que d'un commun accord avec les partis parlementaires en présence.

Ces hommes s'arrêtèrent sur ce passage de la déclaration du chef du gouvernement. Certains en rirent ; d'autres eurent pitié de lui. Et ils se dirent : Le chef du gouvernement gouverne depuis trois ans, et l'Égypte possède une constitution à laquelle il était du nombre de ceux qui avaient prêté serment de fidélité et de loyauté. L'Égypte avait un parlement institué par cette constitution, et il était du devoir de quiconque formait un gouvernement de s'entendre avec les partis parlementaires et de s'efforcer sincèrement d'obtenir leur confiance et d'emporter leur agrément. Pourquoi donc le chef du gouvernement n'a-t-il pas observé ce principe constitutionnel le jour où il a formé son gouvernement ? Pourquoi ne s'est-il pas soumis à la constitution et n'en a-t-il pas respecté la sacralité, lui qui avait juré de s'y soumettre ? Pourquoi n'a-t-il pas fondé son gouvernement sur l'assentiment du parlement et l'accord de ses partis ? Pourquoi a-t-il abrogé cette constitution pour en substituer une autre ? Pourquoi a-t-il dissous ce parlement pour en ériger un autre à sa place ? Était-il alors persuadé qu'il commettait une faute ? Car qui est plus injuste que ceux qui commettent des fautes en sachant qu'ils fautent ? Ou était-il alors persuadé que ce qu'il faisait était tout à fait licite ? En ce cas, pourquoi cela lui est-il permis et interdit à autrui ? Et qui a prétendu que les critères de la morale, de la loi et de l'ordre s'appliquent à un homme et non à un autre, à un groupe et non à un autre — si bien que ce que fait Sidqi Pacha est jugé mauvais, tandis que ce que fait quelqu'un d'autre que Sidqi Pacha ne l'est pas ?

Ceux qui imposent aux autres de pareils précédents funestes ne méritent ni étonnement ni indignation lorsque les autres leur rendent, en mal, la monnaie de leur pièce. Ceux qui ouvrent aux autres les portes de la subversion de l'ordre et de l'atteinte à la constitution ne méritent aucune stupeur lorsque les autres franchissent ces portes qu'ils ont elles-mêmes ouvertes et s'apprêtent à faire ce qu'ont fait leurs prédécesseurs — ceux-là mêmes qui les ont poussés vers le mal. Ceux qui s'attaquent aux institutions établies pour les modifier et les renverser, sous le seul prétexte qu'elles ne conviennent pas à leurs opinions, à leurs penchants et à leurs intérêts, feraient bien de savoir qu'ils imposent à une nation tout entière ces opinions privées, ces penchants privés et ces intérêts privés. Ils méritent donc de recevoir d'autrui ce qu'autrui a reçu d'eux — sans

compter que la nation leur demandera des comptes pour les intérêts qu'ils ont négligés, les droits qu'ils ont gaspillés, et la dignité qu'ils ont foulée aux pieds.

Le chef du gouvernement a établi pour tous ceux qui convoitent le pouvoir et s'y acharnent le précédent de l'abrogation de la constitution et de la dissolution du parlement. Qu'il ne s'étonne donc pas de voir surgir en Égypte, parmi ses amis ou parmi ses adversaires, des hommes qui font aujourd'hui à la nouvelle constitution et au nouveau parlement ce qu'il a lui-même fait hier. Et tant que la convoitise du pouvoir, l'ambition de l'autorité, et la cupidité des charges publiques — avec la richesse et le prestige qu'elles procurent — tant que tout cela autorise les hommes à se parjurer, à abroger pactes et engagements, à substituer une constitution à une autre et à convoquer un parlement à la place d'un autre, alors une grande porte du mal a été ouverte sur cette nation, et la vie de la nation a été placée au bord d'un abîme profond dans lequel sa politique, sa morale et ses institutions sociales sont sur le point de sombrer — à moins qu'elle ne dispose de la patience, de la constance, de la maîtrise de soi, de l'espoir dans l'avenir et de la confiance en Dieu nécessaires pour la préserver de la chute.

Voilà tout ce que ces hommes-là ont dit hier. Et certains d'entre eux se dirent : Si le chef du gouvernement n'était pas malade, il ne se serait pas ainsi trahi par ce discours. D'autres dirent : Si le chef du gouvernement n'était pas malade, il n'aurait pas dit de lui-même, de sa propre bouche et dans son propre journal, ce que ses adversaires disent de lui depuis qu'il s'est dressé contre la constitution pour l'abroger, depuis qu'il s'est dressé contre le parlement pour le disperser, depuis qu'il s'est dressé contre la liberté pour la jeter au fond des prisons et la charger des chaînes et des entraves les plus lourdes.

Et si le chef du gouvernement n'était pas malade, il ne condamnerait pas chez ses adversaires ce qu'il s'est permis à lui-même, et ne leur interdirait pas aujourd'hui ce à quoi il les conviait depuis des années. Car à quoi donc appelait le chef du gouvernement lorsqu'il a formé son gouvernement ? Il appelait à la rébellion contre la constitution, et il appelait à la subversion de l'ordre. S'il avait lancé cet appel et insisté sur lui avant de prendre le pouvoir et de s'assurer de l'alignement et du soutien des Anglais, le gouvernement d'alors aurait été pleinement en droit de le traduire en justice pour lui demander compte de sa rébellion contre la constitution et de sa violation de l'ordre. Mais il a fait tout cela en qualité de chef du gouvernement, avec les rênes du pouvoir en main et les forces de l'État à sa disposition — si bien que personne n'a pu le traduire en justice ni lui demander compte de ses actes. Seuls ses adversaires, qui étaient alors et demeurent encore des défenseurs de la loi, des partisans de la constitution et des gardiens de la sacralité de l'ordre, ont pu dénoncer sa conduite — et ils continuent de la dénoncer à ce jour, après avoir souffert de lui de façon considérable, et continuant d'en souffrir.

Voilà tout ce qu'ont dit hier ces hommes-là. Et le chef du gouvernement peut être certain que les gens disent cela, et davantage encore, et qu'ils continueront de le dire tant qu'il s'accrochera au pouvoir. Il peut être certain que ceux qui flattent sa position, qui lui dépeignent un triomphe sur toute la ligne et lui assurent que l'opinion publique le tient en la plus haute estime, le trompent et lui mentent. Il peut en être assuré, y réfléchir en lui-même et y méditer longuement. Et s'il le fait, il ne saurait reprocher à ceux qui rêvent du gouvernement national et s'y emploient de songer à saisir leur chance et à bondir vers le pouvoir sans s'avancer vers lui en amis ni placer leur main dans la sienne.

Car ils ne le voulaient pas quand il était fort ; à plus forte raison ne le voudront-ils pas maintenant qu'il est faible. Et en se préparant à l'écarter du pouvoir et à lui succéder, ils ne font rien de plus que ce qu'il a lui-même fait — car l'étalon du gouvernement en Égypte est désormais devenu, hélas, grâce à Sidqi Pacha et à ses semblables, la force, la force seule, sans ordre et sans constitution.

Quant à l'Égypte — où surgissent les ambitieux, où les inconséquents jouent avec sa liberté, où les arrogants aspirent à son avilissement — elle tient ferme à sa place. Elle n'aime ni le stratagème ni les manœuvres. Elle déteste le gouvernement qui vient du dehors et non du dedans, qui naît de l'atteinte à la constitution et non de la constitution elle-même, qui n'est pas le reflet de sa volonté libre, de son jugement indépendant, l'image de son honneur et de sa dignité.

Cette Égypte-là déteste ce qu'a fait le chef du gouvernement, et ne veut pas faire ce qu'il a fait. Elle préserve sa foi, son droit et sa dignité. Elle est convaincue que cette guerre secrète et manifeste entre ceux qui convoitent le pouvoir et ceux qui y aspirent les épuisera tous, drainera toutes leurs forces, et remettra bientôt les choses dans leur juste ordre pour les rendre à qui de droit.

Que le chef du gouvernement réfléchisse donc, si sa santé lui en laisse la faculté. Qu'il agisse, si ses forces lui en donnent la possibilité. Qu'il s'efforce, s'il le peut, de détourner de son poste ces esprits impatients qui le guettent et cherchent à s'y hisser — ces esprits qui ont lu hier les paroles du chef du gouvernement, sa fierté dans sa propre force, son exigence que les hommes placent leurs mains dans la sienne pour accéder au pouvoir, et qui n'ont pu que lâcher ce seul mot qui dit beaucoup d'estime et de considération :

Pardon...!!